

Règlement des membres

Table des matières

But du document.....	2
Catégories de membres.....	2
Tous les membres Coopérateur·trice.....	3
Droits.....	3
Engagements.....	3
Cotisations et avantages.....	3
Coopérateur·trice client·s.....	4
Coopérateur·trice prestataire.....	4
Coopérateur·trice partenaires.....	4
Coopérateur·trice salarié·e.....	5
Dispositions finales.....	5
Notes de version du document :.....	5

But du document

Ce règlement a pour but de définir les droits, devoirs et avantages des membres coopérateur·trice, en cohérence avec les statuts et les valeurs de la coopérative .

Catégories de membres

Chaque catégorie de membre est détaillée par la suite en commençant par les caractéristiques communes à toutes les catégories de membres, suivi des spécificités aux différents type de membres :

- **coopérateur·trice client·e**

Toute personne physique qui souhaite soutenir les activités de La Bonne Combine et bénéficier de ses services.

- **coopérateur·trice prestataire**

Ateliers de réparation, associations, collectifs ou personnes partageant les valeurs de la coopérative et désireux de mutualiser des ressources ou d'organiser des actions communes.

- **coopérateur·trice partenaire**

Entreprises, collectivités ou institutions engagées dans des démarches de durabilité et souhaitant développer des projets en partenariat avec La Bonne Combine.

- **coopérateur·trice salarié·e**

Employé·es de La Bonne Combine, intégrés dans la vie coopérative et participant aux décisions selon des modalités spécifiques.

Tous les membres Coopérateur·trice

Droits

- Droit de vote à l'Assemblée générale (1 voix par membre, indépendamment du nombre de parts).
- Accès aux documents internes et à la vie démocratique de la coopérative.
- Participation à des groupes de travail ou projets collaboratifs.
- Droit de proposer des initiatives ou des idées d'amélioration.

Engagements

- Acquérir un certain nombre de parts sociales, et des frais d'adhésion
- S'acquitter de la cotisation annuelle
- Soutenir les valeurs et les objectifs de La Bonne Combine.
- Privilégier la réparation, les occasions et les gammes d'appareil neufs proposés par La Bonne Combine,
- Participer à la promotion de la coopérative
- Respecter les règles de fonctionnement et les décisions collectives.

Cotisations et avantages

Un tableau des cotisations et avantages mentionne les montants et modalités pour chaque catégorie de membre. Ce tableau est joint en annexe, il peut être modifié par le Conseil d'administration, au 1^{er} janvier.

Tou·te·s les membres de la coopérative obtiennent a minima :

- 10 % de rabais sur les réparations et occasions de la Bonne Combine.

Les membres ne peuvent bénéficier des avantages que s'ils se sont acquittés de leur cotisation annuelle, même en étant titulaire des parts sociales.

Coopérateur·trice client·s

Les coopérateur·trices client·s bénéficient des avantages supplémentaires suivants :

- Cotisation offerte la première année
- Obtenir gratuitement des conseils personnalisés au magasin
- Bénéficier d'offre promotionnelle spécifique, par exemple lors du remplacement d'équipement
- Participer aux événements « découverte » et « réseautage »

Coopérateur·trice prestataire

En plus des avantages clients, les coopérateur·trices prestataire bénéficient des avantages supplémentaires suivants :

- Accès aux places de travail et outils de La Bonne Combine
- Accéder aux pièces détachées neuves et d'occasion à un prix préférentiel
- Participer à des formations, ateliers et événements dédiés aux prestataires, par exemple «démontage»
- Réparer activement pour les clients de La Bonne Combine

Coopérateur·trice partenaires

En plus des avantages clients, les coopérateur·trices partenaires bénéficient des avantages supplémentaires suivants :

- Processus de réparation dédié pour les équipements du partenaire
- Communication conjointe si désirée, notamment pour promouvoir les valeurs de la coopérative
- Organisation d'ateliers et activités spécifiques, sur demande

Coopérateur·trice salarié·e

Les coopérateur·trice salarié·e bénéficient d'avantages particuliers, mais doivent être engagés par la coopérative pour obtenir ce statut.

- Gratuité de la cotisation annuelle
- Accès à l'ensemble des prestations de la Bonne Combine à des prix préférentiels

Dispositions finales

Le présent règlement a été adopté par le conseil d'administration de La Bonne Combine, le 17 juin 2025.

Il peut être modifié chaque année selon les règles prévues par les statuts.

Prilly, le 17 juin 2025

Annexes :

- Tableau des cotisations et avantages

Notes de version du document :

- Version 1 : 14 mai 2025 : première version, Nicolas Favrod-Coune
- Version 2 : 05 juin 2025 : ajout du tableau des cotisations et avantages, Nicolas Favrod-Coune
- Version 3 : 15 juin 2025 : modifications mineures, Nicolas Favrod-Coune

Tableau des cotisations et avantages

Description	Coopérateur-trice Client·e	Coopérateur-trice Prestataire	Coopérateur-trice Partenaire	Coopérateur-trice Salarié·e
Réparation standard	Main d'oeuvre : -10 % Pièces : -10 %	Main d'oeuvre : -10 % Pièces : prix de revient +10 %	Main d'oeuvre : -10 % Pièces : -10 %	Main d'oeuvre : Prix de revient +10 % Pièces : Prix de revient +10 %
Achat pièce seule	-10 %	Prix de revient +10 %	Prix de revient +10 %	Prix de revient +10 %
Achat équipement occasion	-10 %	-10 %	-15 %	Prix de revient +10 %
Achat équipement neuf	Conditions avantageuses			
	Pour bénéficier des avantages, un membre doit s'être acquitté de l'achat des parts sociales et de la cotisation. La date du versement fait foi. Les prix s'entendent TTC.			
Parts sociales	CHF 100.00	CHF 100.00	CHF 100.00	CHF 100.00
Nombre minimal	1 part	1 part	1 part	1 part
Frais d'adhésion	CHF 30.00 Offerts pour les 100 premier.e.s coopérateur.trices	CHF 30.00	CHF 30.00	Offerts
Cotisation annuelle	CHF 100.00 Offert la première année À verser dès la 2ème année	aucun salarié : CHF 100.00 1-3 salariés : CHF 250.00 + de 3 salariés : CHF 500.00	- 25 salariés : CHF 500.00 25-250 salariés : CHF 1000.00 + 250 salariés : CHF 5000.00	Offerte